Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade 8-10, quai de la Marne 75019 PARIS Tèl. : 01.40.18.76.61	**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE** **ANIMATEUR D'ESCALADE** **SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE**

Formation CQP AESA

Le CQP AESA est délivré au nom de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) Sport et l'OC Sport.

Il a pour objectifs de pallier au déficit de professionnels en escalade au vu de :

- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques en zone urbaine
- Les besoins des associations ou structures d'accueil de petite taille en zone rurale
- Le développement estival des stages fédéraux et des accueils collectifs de mineurs
- Le déploiement important des salles privées marchandes pourvoyeuses d'emplois qualifiés
- Le besoin d'un complément de l'encadrement traditionnellement bénévole
- Le déficit de qualifications existantes au regard des besoins d'emploi en escalade lié à la multiplication des structures artificielles

L'animateur escalade encadre en autonomie les activités d'escalade pour tout public sur structures artificielles dans la limite de 360 heures par an.

Le titulaire du CQP AESA encadre en autonomie des séances d'escalade sur structure artificielle dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, dans le respect de la gestion de la sécurité :

- il prépare, conduit et évalue des séances d'enseignement de l'escalade adaptées, de la découverte de l'activité jusqu'à l'autonomie, avec des publics jeunes et adultes
- il accueille, informe le public
- il gère les équipements de protection individuelle

L'organisme de formation : la FFME

Renseignements – Inscriptions

Emmanuel Scicluna Tél : 01 40 18 76 61
Courriel : formation-pro@ffme.fr

Lieux de formation

Formation technique et en salle
CREPS PACA
62 Chemin du viaduc
13098 Aix en Provence

La formation : les modalités

Les prérequis pour entrer en formation : un test technique, une attestation de 75 heures d'encadrement (dont au moins 50 heures dans la discipline difficulté) datant de moins de trois ans, un PSC1.

Il faut en outre être âgé de 16 ans au moins et envoyer un dossier d'inscription complet.

Tests techniques :
1 juillet 2021 – date limite d'inscription **:** 24 juin 2021. Fiche d'inscription à envoyer.
Dispense : Passeport bleu escalade datant de moins de 5 ans à la date d'entrée en formation.

Date d'entrée en formation : 23 aout 2021
8 juillet 2021 **:** Sélection et positionnement
5 juillet 2021 **:** fin des inscriptions
31 décembre 2021 **:** fin de la formation

Durée totale : 266 heures dont 161 heures en centre de formation et 105 heures en structure d'accueil (des allègements sont possibles en fonction de votre parcours). Voir tableau des dispenses, page 4.

Cout pédagogique : 2576 €
Financement possible en fonction de votre statut : salarié (via l'employeur), demandeur d'emploi (via mission locale ou pôle emploi ou Région…), sportif de haut niveau (DRJSCS).
Une structure d'accueil peut financer tout ou partie du coût pédagogique. Les contrats de professionnalisation sont tout indiqués car le CQP est une formation en alternance.

La sélection et le positionnement

Satisfaire à la sélection de l'organisme de formation qui vise à :

- Retenir les candidats pouvant réussir la formation
- Sélectionner les candidats ayant une structure d'accueil et un tuteur
- Limiter la session à un effectif viable de candidats

Participer au positionnement qui vise à :

- Informer les candidats de l'organisation de la formation
- Se prononcer sur d'éventuels allègements de formation
- Construire un plan individualisé de formation

Le jury se prononcera suite à l'étude du dossier d'inscription du candidat et tout particulièrement la lettre de motivation.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Le contenu de la formation

La formation s'organise en 4 unités de compétences (UC) :

- **UC1 :** Accueil des publics enfants, adolescents, parents et adultes tout au long de la séance d'escalade sur structure artificielle
- **UC2 :** Encadrement de séances d'escalade dans les disciplines bloc, difficulté et vitesse, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et en s'appuyant sur les références fédérales
- **UC3 :** Dynamisation du groupe dans et autour de l'activité escalade
- **UC4 :** Intégration de l'activité de l'animateur escalade sur structure artificielle dans le fonctionnement de la structure

Évaluations :

Le candidat certifie les compétences acquises unité par unité :

- **UC1 :** Encadrement d'une séance d'escalade en toute sécurité et entretien.
- **UC 2 : EP 1 :** Démonstration des manipulations de cordes

  EP 2 : Encadrement d'une séance d'escalade en toute sécurité et entretien.
- **UC3 :** Rendu écrit et entretien portant sur l'expérience au poste de travail.
- **UC4** : Épreuve pratique et entretien portant sur la gestion des matériels et des installations sportives.

La formation se déroule en alternance :

Les compétences abordées en centre de formation sont mises à l'épreuve du terrain dans une structure d'accueil comme un club, un comité territorial, une ligue, une salle d'escalade… Le candidat est accompagné au sein de sa structure par un tuteur.

L'importance du choix de la structure d'accueil :

Les compétences abordées en centre de formation sont réellement développées dans la structure d'accueil. Il est donc important de trouver une structure d'accueil qui permette l'encadrement de la découverte à l'autonomie avec des groupes d'âges et de niveaux variés.

Au moins une des structures d'accueil doit être un club FFME dynamique, proposant évènements et progressions passeports à ses adhérents.

La mise en situation pédagogique :

Les textes imposent l'acquisition de compétences minimales avant d'encadrer, pour des raisons évidentes de sécurité. Ces compétences sont vérifiées en centre de formation lors d'une séance d'encadrement.

Bien sûr, les modules de formation utiles sont placés en début de formation.

Les dispenses issues d'autres certifications :

	Unités de compétences constitutives de la formation et temps de formation (approximatifs) dédiés				
Brevets ou diplômes	EP MSP 35h	UC 1 4h	UC 2 100h	UC 3 10h	UC 4 12h
BPJEPS		Acquis			
CSAE	Acquis	Acquis			Acquis
Initiateur escalade FFME		Acquis			
Moniteur escalade sportive FFME	Acquis	Acquis			Acquis

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS
T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59
www.ffme.fr
Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z